Publié en ligne le : 13 OCT. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT n°2023-140 du 9 octobre 2023

Objet : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec le Club Hand sud 87 les samedis 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2023 pour l'organisation de la Coupe de France de hand.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la convention de mise à disposition ci-jointe ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu avec le Club Hand Sud 87, une convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports – Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche, les samedis 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2023.

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE)

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231009-DP2023330302-AR
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE DE LA SALLE MULTISPORTS AVEC LE CLUB HAND SUD 87

Entre

La **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par son Président, Monsieur Patrick DARY, dont le siège social est situé Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint Yrieix-la-Perche autorisé par la Décision du Président n°2023-140 du 9 octobre 2023,

d'une part,

ET :

Le Club Hand Sud 87 représenté par son Président Monsieur Damien GOSSELIN,

d'autre part,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à la disposition du Club Hand Sud 87, le Club House de la salle multisports – Rue du Colonel Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 2 : Etat des locaux

Le Club Hand Sud 87 prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance.
Le Club Hand Sud 87 devra veiller à laisser en l'état les locaux après leur utilisation.

Article 3 : Durée

La présente convention est consentie pour :

- le samedi 21 octobre 2023 de 11h00 à 23h00
- le samedi 18 novembre 2023 de 11h00 à 23h00
- le samedi 16 décembre 2023 de 11h00 à 23h00

La clé de la salle sera à récupérer auprès de la Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche le vendredi après-midi et à rapporter le lundi suivant au matin.

Article 4 : Conditions financières

La présente convention est consentie à titre gracieux pendant la durée d'utilisation (article 3).

Article 5 : Assurances

Les bâtiments sont assurés par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire.

Le Club Hand Sud 87 devra justifier la souscription de contrat d'assurance à la signature de la présente convention.

Article 6 : Responsabilité

En début d'activité, s'il est constaté une dégradation qui n'est pas de son fait, **le Club Hand Sud 87** s'engage à en informer immédiatement la Communauté de Communes
A l'issue de l'activité, le cas échéant, **le Club Hand Sud 87** devra prévenir la Communauté de Communes de toute dégradation/ détérioration sous peine d'être tenue responsable.
Les réparations correspondantes seront à la charge de l'Association **le Club Hand Sud 87** ou de son assureur.

Fait à SAINT-YRIEIX, Le 9 octobre 2023

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix
Le Président,

P. DARY

Pour le Club Hand Sud 87

Le Président,

Damien GOSSELIN